

Catéchèse papale sur la Lettre aux Galates - 4. La Loi de Moïse

PAPE FRANÇOIS

AUDIENCE GÉNÉRALE

Salle Paul VI

Mercredi 11 août 2021

https://www.vatican.va/content/francesco/fr/audiences/2021/documents/papa-francesco_20210811_udienza-generale.html

Traduction officielle retouchée par M.R. Macina

Frères et sœurs, bonjour!

«Alors pourquoi la Loi?» (Ga 3, 19). Voilà l'interrogation que, en suivant saint Paul, nous voulons approfondir aujourd'hui, pour reconnaître la nouveauté de la vie chrétienne animée par l'Esprit Saint. Mais s'il y a l'Esprit Saint, s'il y a Jésus qui nous a rachetés, pourquoi la Loi? Aujourd'hui, nous devons réfléchir sur cela. L'Apôtre écrit: «Mais si l'Esprit vous anime, vous n'êtes pas sous la Loi» (Ga 5,18). En revanche, les détracteurs de Paul soutenaient que les Galates auraient dû suivre la Loi pour être sauvés. Ils revenaient en arrière. Ils étaient comme nostalgiques d'autres temps, des temps avant Jésus Christ. L'apôtre n'est pas du tout d'accord. Ce n'est pas dans ces termes qu'il s'était accordé avec les autres apôtres à Jérusalem. Il se rappelle bien des paroles de Pierre quand il soutenait: «Pourquoi donc maintenant tentez-vous Dieu en voulant imposer aux disciples un joug que ni nos pères ni nous-mêmes n'avons eu la force de porter?» (Ac 15, 10). Les dispositions prises à la suite de ce «premier concile» - le premier concile œcuménique avait été celui de Jérusalem et les dispositions prises par ce concile étaient très claires, et disaient: «L'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé de ne pas vous imposer d'autres charges que celles-ci, qui sont indispensables: vous abstenir des viandes immolées aux idoles, du sang, des chairs étouffées et des unions illégitimes» (Ac 15, 28-29). Ce sont des choses qui touchaient le culte de Dieu, l'idolâtrie et qui touchaient également la façon de comprendre la vie de ce temps.

Quand Paul parle de la Loi, il fait normalement référence à la Loi mosaïque, à la Loi de Moïse, aux Dix commandements. Celle-ci était en relation avec l'Alliance que Dieu avait établie avec son peuple, un chemin pour préparer cette Alliance. Selon divers textes de l'Ancien Testament, la *Torah* - qui est le terme hébreu par lequel on indique la Loi - est le recueil de toutes ces prescriptions et normes que les israélites doivent observer, en vertu de l'Alliance avec Dieu. On peut trouver une synthèse efficace de ce qu'est la *Torah* dans ce texte du Deutéronome: «Car de nouveau Yahvé prendra plaisir à ton bonheur, comme il avait pris plaisir au bonheur de tes pères, si tu obéis à la voix de Yahvé ton Dieu en gardant ses commandements et ses décrets, inscrits dans le livre de cette Loi, si tu reviens à Yahvé ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme» (30, 9-10). L'observation de la Loi garantissait au peuple les bienfaits de l'Alliance et garantissait le lien particulier avec Dieu. Ce

peuple, ces gens, ces personnes, sont liés à Dieu et font voir cette union avec Dieu dans l'accomplissement, dans l'observation de la Loi. En établissant l'Alliance avec Israël, Dieu lui avait offert la *Torah*, la Loi, pour qu'il puisse comprendre sa volonté et vivre dans la justice. Pensons qu'à cette époque il y avait besoin d'une telle Loi, cela a été un grand don que Dieu a fait à son peuple, pourquoi? Parce qu'à cette époque le paganisme était partout, l'idolâtrie était partout, ainsi que les conduites humaines qui dérivent de l'idolâtrie et c'est pourquoi le grand don de Dieu à son peuple est la Loi pour aller de l'avant. Plusieurs fois, en particulier dans les livres des prophètes, on voit que le manque d'observation des préceptes de la Loi constituait une véritable trahison de l'Alliance, provoquant la réaction de la colère de Dieu. Le lien entre l'Alliance et la Loi était tellement étroit que les deux réalités étaient inséparables. La Loi est l'expression qu'une personne, qu'un peuple a une alliance établie avec Dieu.

A la lumière de tout cela, il est facile de comprendre que les missionnaires qui s'étaient infiltrés parmi les Galates avaient beau jeu en soutenant que l'adhésion à l'Alliance comportait également l'observation de la Loi mosaïque, telle qu'elle était à cette époque. Toutefois, précisément sur ce point nous pouvons découvrir l'intelligence spirituelle de saint Paul et les grandes intuitions qu'il a exprimées, soutenu par la grâce reçue pour sa mission évangélisatrice.

L'apôtre explique aux Galates qu'en réalité, l'Alliance avec Dieu et la Loi mosaïque ne sont pas liées de manière indissoluble. Le premier élément sur lequel il s'appuie est que l'Alliance établie par Dieu avec Abraham était basée sur la foi dans l'accomplissement de la promesse et pas sur l'observation [lire : *observance*] de la Loi, qui n'existait pas encore. Abraham commença à marcher des siècles avant la Loi. L'apôtre écrit: «Or voici ma pensée: un testament déjà établi par Dieu en bonne et due forme [avec Abraham], la Loi venue après quatre cent trente ans [avec Moïse] ne va pas l'infirmier, et ainsi rendre vaine la promesse. Car si on hérite en vertu de la Loi, ce n'est plus en vertu de la promesse: or c'est par une promesse que Dieu accorda sa faveur à Abraham» (Ga 3,17-18). La promesse existait avant la Loi et la promesse faite à Abraham, ensuite la Loi est venue, 430 ans plus tard. Le terme «promesse» est très important: le peuple de Dieu, nous chrétiens, nous marchons dans la vie en regardant une promesse; la promesse est précisément ce qui nous attire, qui nous attire pour aller de l'avant, à la rencontre du Seigneur.

Par ce raisonnement, Paul a atteint un premier objectif: la Loi n'est pas à la base de l'Alliance car elle [est] arrivée successivement [lire : *postérieurement*], elle était nécessaire et juste, mais auparavant, il y avait la promesse, l'Alliance.

Une argumentation comme celle-ci met hors-jeu ceux qui soutiennent que la Loi mosaïque est une partie constitutive de l'Alliance. Non, l'Alliance est précédente [lire : *antérieure*], c'est l'appel d'Abraham. En effet, la *Torah*, la Loi, n'est pas incluse dans la promesse faite à Abraham. Cela dit, il ne faut cependant pas penser que saint Paul était contraire [lire : *opposé*] à la Loi mosaïque. Non, il l'observait. Plusieurs fois, dans ses lettres, il en défend l'origine divine et soutient que celle-ci possède [lire : *a*] un rôle bien précis dans l'histoire du salut. Mais la Loi ne donne pas la vie, elle n'offre pas l'accomplissement de la promesse, car elle n'est pas dans la condition de pouvoir [lire *en mesure de*] la réaliser. La Loi est un chemin qui te [lire : *nous*] fait avancer vers la rencontre. Paul emploie un terme très important, la Loi est le «pédagogue» vers le [lire : *qui prépare au*] Christ, le pédagogue vers [lire : *qui prépare à*] la foi dans le Christ, c'est-à-dire le maître qui te [lire : *nous*] conduit par

la main à la rencontre. Celui qui cherche la vie a besoin de se tourner vers la promesse et sa réalisation dans le Christ.

Très chers amis, cette première explication de l'apôtre Paul aux Galates présente la nouveauté radicale de la vie chrétienne: tous ceux qui ont foi dans Jésus Christ sont appelés à vivre dans l'Esprit Saint, qui libère de la Loi et, dans le même temps, la conduit à son accomplissement selon le commandement de l'amour. Cela est très important, la Loi nous conduit à Jésus. Mais certains d'entre vous peuvent me dire: «Mais, père, dites-moi une chose: cela veut dire que si je récite le Credo, je ne dois pas observer les Commandements? Non, les commandements sont actuels dans le sens où ce sont des «pédagogues» qui te [Lire : *nous*] conduisent à la rencontre avec Jésus. Mais si tu laisses [lire : *si nous laissons*] de côté la rencontre avec Jésus et que tu veux [lire : *nous voulons*] recommencer à donner plus d'importance aux commandements, cela ne va pas bien. C'était précisément le problème de ces missionnaires fondamentalistes qui se sont mêlés aux Galates pour les désorienter. Que le Seigneur nous aide à marcher sur le chemin des commandements, mais en regardant l'amour pour le Christ, vers la rencontre avec le Christ, en sachant que la rencontre avec Jésus est plus importante que tous les commandements.

Résumé de la catéchèse du Saint-Père :

Frères et sœurs, l'approfondissement du thème de la Loi nous amène à reconnaître la nouveauté de la vie chrétienne animée par l'Esprit Saint. Pour Paul, la Loi mosaïque est certes en relation avec l'Alliance que Dieu a établie avec son peuple. En scellant l'Alliance avec Israël, Dieu lui offre la *Torah*, afin qu'il comprenne sa volonté et vive dans la justice. L'Alliance et la Loi sont deux réalités inséparables. Cependant, soutenu par la grâce reçue pour sa mission évangélisatrice, saint Paul, avec son intelligence spirituelle et ses grandes intuitions, affirme que la Loi n'est pas à la base de l'Alliance. Car la *Torah* n'est pas incluse dans la promesse faite à Abraham. Paul ne s'oppose pas à la Loi mosaïque dont il défend l'origine divine et soutient son rôle bien précis dans l'histoire du salut. Mais la Loi ne donne pas la vie, elle n'accomplit pas la promesse. Celui qui cherche la vie doit se tourner vers la promesse et son accomplissement dans le Christ. La nouveauté radicale de la vie chrétienne est la vie selon l'Esprit Saint.

Texte repris du site du Vatican et mis en ligne par M.R. Macina, sur le site academia.edu, le 27 août 2021